

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 25 novembre 2015 à 10 h, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

7225-11-15

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7226-11-15

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2015

7227-11-15

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2015 soit adopté.

ADOPTÉ

4A. PRÉSENTATION DU "DÉFI HANDICAPÉ"

Sujet reporté.

4B. PRÉSENTATION DE LA MAISON DES JEUNES DE HUNTINGDON PAR MME NATHALIE COLIN

Madame Colin explique que la Maison des jeunes est accréditée pour aider les jeunes de 12 à 17 ans et qu'à Saint-Chrysostome un point de service est ouvert depuis 2010. Elle dépose la documentation et un DVD sur ce sujet.

5. PRÉSENTATION "AGRESSIONS AUPRÈS DES AÎNÉS" PAR MME KARINE GAGNÉ ET MME MARTINE FAILLE (C.A.L.A.C.S. LA VIGIE)

Mme Gagné explique les services offerts aux aînés, entre autres l'accompagnement judiciaire.

6. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

6.01 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 367-3, 378-15 ET 379-3 – MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke dépose les règlements d'urbanisme 367-3, 378-15 et 379-3 modifiant respectivement le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de constructions 367, le règlement de zonage 378 et le règlement de lotissement 379;

ATTENDU QUE ces règlements ont été adoptés le 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE ces règlements ont été reçus à la MRC le 19 octobre 2015;

ATTENDU QUE ces règlements visent à mettre à jour certaines dispositions réglementaires à la suite de l'entrée en vigueur de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE les règlements ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7228-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

D'approuver la conformité des règlements 367-3, 378-15 et 379-3 de la municipalité de Hinchinbrooke puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 376-12 – MUNICIPALITÉ DE HINCHNBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke dépose le règlement d'urbanisme 376-12 modifiant le règlement de régie interne et des permis et certificats 376;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 19 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions réglementaires à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7229-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

D'approuver la conformité du règlement 376-12 de la municipalité de Hinchinbrooke puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.03 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 382-3 – MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke dépose le règlement d'urbanisme 382-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 382;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 19 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions réglementaires;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7230-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 382-3 de la municipalité de Hinchinbrooke puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.04 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 083-2015-27 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSTOSTOME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome dépose le règlement d'urbanisme 083-2015-27 modifiant le règlement de zonage 083-2004;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 1^{er} octobre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement vise à permettre l'utilisation d'une construction temporaire pour les établissements de vente au détail de biens liés à l'alimentation;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7231-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 083-2015-27 de la municipalité de Saint-Chrysostome puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.05 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 03-PTSS-03-8 – MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE la paroisse de Très-Saint-Sacrement dépose le règlement d'urbanisme 03-PTSS-03-8 modifiant le règlement de régie interne et de permis et certificats 03-PTSS-03;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 28 septembre 2015;

ATTENDU QUE ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions réglementaires en prévision de l'entrée en vigueur d'un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7232-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'approuver la conformité du règlement 03-PTSS-03-8 de la paroisse de Très-Saint-Sacrement puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.06 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 03-PTSS-03-9 ET 03-PTSS-15 – MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE la paroisse de Très-Saint-Sacrement dépose le règlement d'urbanisme 03-PTSS-03-9 modifiant le règlement de zonage 05-PTSS-03 et le règlement d'urbanisme 03-PTSS-15 instituant un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE ces règlements ont été adoptés le 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE ces règlements ont été reçus à la MRC le 23 octobre 2015;

ATTENDU QUE ces règlements visent à instituer un règlement sur les usages conditionnels et mettre à jour certaines dispositions du règlement de zonage en prévision de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE la paroisse de Très-Saint-Sacrement a soumis les projets de règlement 03-PTSS-03-9 et 03-PTSS-15 pour avis au comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE l'avis du comité consultatif agricole (CCA-22-2015), adopté à l'unanimité des voix, soutient que les dispositions contenues aux projets de règlements d'urbanisme 03-PTSS-03-9 et 03-PTSS-15 de la paroisse de Très-Saint-Sacrement, et visant les dispositions en territoire agricole, ne contreviennent pas aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE les règlements 03-PTSS-03-9 et 03-PTSS-15 sont en tous points identiques aux projets de règlements 03-PTSS-03-9 et 03-PTSS-15;

7233-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement

D'approuver la conformité des règlements 03-PTSS-03-9 et 03-PTSS-15 de la paroisse de Très-Saint-Sacrement puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

7. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN REGARD AU SCHÉMA DE GESTION DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2014-2015

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance du *Rapport annuel d'activités en regard au schéma de gestion de risques en sécurité incendie 2014-2015*;

7234-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

D'adopter, tel que déposé, le *Rapport annuel d'activités en regard au schéma de gestion de risques en sécurité incendie 2014-2015*.

ADOPTÉ

8. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE INCENDIE

Le préfet rappelle que dans le *Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, les municipalités locales doivent adopter un règlement créant leur service incendie. Il dépose le document "Projet de règlement créant un service incendie" à titre d'outil de travail pour aider les municipalités locales si nécessaire.

Le préfet informe les membres du conseil qu'ils devront transmettre ou remettre à la séance du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent du 10 février 2016 une copie de leur règlement municipal créant un service incendie.

9. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 15 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2015

7235-11-15

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 732 002,53 \$, pour la période du 15 octobre au 24 novembre 2015 soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 SELON LES PARTIES I, II, III, IV

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été déposées et expliquées aux membres du Conseil des maires le 18 novembre dernier ;

7236-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
D'adopter la partie I des prévisions budgétaires 2016, telle que déposée, en regard à l'administration générale, l'aménagement, le projet archéologique, la Cour municipale, les cours d'eau, le comité de sécurité publique, le CLD du Haut-Saint-Laurent, l'évaluation, la politique culturelle, la forêt privée, la sensibilisation à la récupération des matières résiduelles, les RDD, le taxibus, les pistes cyclables et le comité de recrutement de médecins.

ADOPTÉ

7237-11-15

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'adopter la partie II des prévisions budgétaires 2016, telle que déposée, en regard à la station de pompage.

ADOPTÉ

7238-11-15

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'adopter la partie III des prévisions budgétaires 2016, telle que déposée, en regard au service de base en urbanisme.

ADOPTÉ

7239-11-15

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
D'adopter la partie IV des prévisions budgétaires 2016, telle que déposée, en regard à la gestion du risque incendie.

ADOPTÉ

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 284-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 277-2015 SUR LES TARIFS ET QUOTES-PARTS POUR LES SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2016

*ATTENDU QU'*un avis de motion en regard au règlement 284-2015 a été déposé lors de la séance du 14 octobre 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

7240-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'adopter le règlement 284-2015 abrogeant le règlement 277-2015 relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2016.

ADOPTÉ

12. ADOPTION DES PRIORITÉS 2015 EN REGARD AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (FDT)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) transfère à la MRC le Fonds de développement des territoires (FDT);

7241-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopte les priorités suivantes pour les investissements du FDT 2015:

- Aménagement :	121 198 \$
- Projets structurants:	332 152 \$
- Soutien développement économique CLD:	179 268 \$
- Agent rural:	<u>28 717 \$</u>
TOTAL:	<u>661 335 \$</u>

ADOPTÉ

13. ADOPTION DES PRIORITÉS 2016 EN REGARD AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (FDT)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) transfère à la MRC le Fonds de développement des territoires (FDT);

7242-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopte les priorités suivantes pour les investissements du FDT 2016:

- Aménagement :	124 861 \$
- Projets structurants:	345 000 \$
- Soutien développement économique CLD:	256 000 \$
- Fonds de soutien aux entreprises:	60 000 \$
- Agent rural:	28 717 \$
- Agent développement social:	<u>14 422 \$</u>
TOTAL:	<u>829 000 \$</u>

ADOPTÉ

14. APPUI À LA MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE EN REGARD AU PROJET DE LOI 56 SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution 2015-09-265 en regard au projet de loi 50 sur la transparence en matière de lobbyisme;

7243-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'appuyer la résolution 2015-09-265 de la MRC de Marguerite D'Youville qui se lit comme suit:

ATTENDU le transfert de la mission du Centre local de développement (CLD) de Marguerite-D'Youville vers la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) au mois de juin dernier;

ATTENDU que le financement de la MRC est constitué de fonds publics;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un cadre législatif et réglementaire qui favorise le développement économique régional;

CONSIDÉRANT que le maintien de l'attractivité régionale est indispensable à notre croissance économique;

CONSIDÉRANT que l'agilité et la souplesse de nos rouages économiques sont des composantes essentielles à notre vitalité économique;

CONSIDÉRANT qu'un alourdissement des démarches bureaucratiques est de nature à freiner le développement économique et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que les projets à caractère économique comportent régulièrement des informations de nature confidentielle et stratégique;

ATTENDU que le projet de loi portant le numéro 56 sur la transparence en matière de lobbyisme a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques;

ATTENDU que les municipalités régionales de comté deviendraient titulaires de charge publique au sens de ce projet de loi;

CONSIDÉRANT que les communications entre les entreprises et le Service de développement économique de la MRC seraient considérablement alourdies par la mise en application de ce projet de loi;

CONSIDÉRANT qu'au sein des entreprises, et particulièrement au sein des petites et moyennes entreprises, les ressources financières et humaines dédiées aux tâches bureaucratiques sont très limitées;

CONSIDÉRANT que les organisations de développement économique, dont les MRC, ont besoin de flexibilité et de latitude pour mener à bien leur mandat;

CONSIDÉRANT que les dirigeants et membres du personnel qui travaillent à la MRC sont tenus de respecter des codes d'éthique rigoureux;

CONSIDÉRANT que la MRC regroupe, au sein de son Service de développement économique, des titulaires de charges publiques et des dirigeants d'entreprises;

*IL EST PROPOSÉ par M. Éric Tessier
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe ET RÉSOLU à l'unanimité,*

DE DEMANDER au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques de modifier ce projet de loi afin d'exempter les municipalités régionales de comté ainsi que les organismes exerçant un mandat de développement économique et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi;

DE DEMANDER au ministre d'alléger les processus administratifs liés à l'application dudit projet de loi;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, au député de la circonscription électorale de Verchères, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux chambres de commerce du territoire, à Montréal International ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

15. ATTRIBUTION DES CONTRATS POUR LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF "TAXIBUS", LOTS 1 ET 2

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé un appel d'offres public relativement au contrat pour service de transport collectif;

ATTENDU QUE *Taxi Ormstown Inc.* est le seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 (territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Étienne-de-Beauharnois);

*ATTENDU QU'*aucune soumission n'a été reçue pour le lot 2 (territoire de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier);

*ATTENDU QU'*en vertu de l'article 48.19 de la *Loi sur les transports*, RLRQ, chapitre T-12, le contrat pour le lot 2 peut être accordé de gré à gré;

7244-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

D'attribuer le contrat pour services de transport collectif, lot 1 (territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Étienne-de-Beauharnois), à *Taxi Ormstown Inc.*, au coût de 1,90 \$ par km utile, taxes incluses, soit un montant total estimé pour trois ans de 1 330 000 \$ taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres de septembre 2015.

D'attribuer le contrat pour services de transport collectif, lot 2 (territoire de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier), à *9223-5811 Québec Inc.*, au coût de 1,90 \$ par km utile, taxes incluses, soit un montant total estimé pour trois ans de 456 000 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le préfet à signer les contrats à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ

16. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LES SERVICES D'URBANISME

Sujet reporté.

17. MANDATS À LAPP CONSULTANTS INC.

17.01 EXTENSION DU DÉLAI POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BILLETTE

ATTENDU QUE l'entrepreneur ne peut pas réaliser de travaux après le 1^{er} novembre;

7245-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

De reporter en 2016 les travaux d'entretien du cours d'eau Billette, dans la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉ

17.02 MANDAT À LAPP CONSULTANT INC. POUR LA RÉALISATION DES DÉMARCHES PERMETTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE le comité de cours d'eau recommande de mandater *Lapp Consultant Inc.* pour réaliser les démarches permettant les travaux d'entretien des cours d'eau suivants:

- Zénophile-Primeau, municipalité de Très-Saint-Sacrement;
- Fourche-à-Bruler, branche 4, municipalité de Saint-Anicet;
- Rivière La Guerre, municipalité de Saint-Anicet;
- Décharge St-Louis, branche 6, municipalité de Sainte-Barbe;
- Andrew MacDonald (chemin Morisson/route 138), municipalité de Godmanchester.

7246-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultant Inc.* pour la réalisation des démarches permettant les travaux d'entretien des cours d'eau suivants:

- Zénophile-Primeau, municipalité de Très-Saint-Sacrement;

- Fourche-à-Bruler, branche 4, municipalité de Saint-Anicet;
- Rivière La Guerre, municipalité de Saint-Anicet;
- Décharge St-Louis, branche 6, municipalité de Sainte-Barbe;
- Andrew MacDonald (chemin Morisson/route 138), municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉ

17.03 DÉROGATION

ATTENDU QUE la *Ferme Roger Caza* désire installer une sortie de drain à environ 200 millimètres au-dessus du lit du cours d'eau;

ATTENDU QUE le règlement 250-2011 exige à l'article 19 une hauteur de 300 millimètres;

ATTENDU QUE la prise de drain à 200 millimètres ne cause aucun préjudice à quiconque;

7247-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'autoriser la pose de la sortie de drain de la *Ferme Roger Caza* à 200 millimètres.

ADOPTÉ

17.04 MANDAT À LAPP CONSULTANT INC. POUR RÉÉVALUER LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE DIMENSIONNEMENT DES PONCEAUX

ATTENDU QUE dans les règlements de cours d'eau, le dimensionnement des ponceaux est imprécis ou engendre une "surdimension" des ponceaux;

7248-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
De mandater *Lapp Consultant Inc.* afin qu'il adapte la réglementation du dimensionnement des ponceaux à la réalité actuelle.

ADOPTÉ

17.05 MANDAT À LAPP CONSULTANT INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE DE LA RIVIÈRE DES ANGLAIS SELON LES COUPES ET PROFILS DE 1957 ET/OU 1960, ACTUELS ET APRÈS REPROFILAGE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HAVELOCK

ATTENDU QUE la municipalité de Havelock désire reprofiler une partie du cours d'eau de la rivière des Anglais conformément au devis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

ATTENDU QUE la municipalité désire connaître les résultats hydrauliques de ce reprofilage;

7249-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
De mandater *Lapp Consultant Inc.* pour la réalisation d'une étude hydraulique évaluant l'impact du reprofilage de la rivière des Anglais au profil du MAPAQ 1960.

ADOPTÉ

18A. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

7250-11-15

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De suspendre la séance pour la période du dîner.

ADOPTÉ

18B. REPRISE DE LA SÉANCE

7251-11-15

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
De reprendre la séance.

ADOPTÉ

18C. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD EN REGARD À LA GESTION DES CARCASSES PROVENANT DE LA CHASSE

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution 2015-10-216 concernant la problématique de gestion des carcasses provenant de la chasse;

7252-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
D'appuyer la résolution 2015-10-216 de la MRC de la Haute-Côte-Nord qui se lit comme suit:

CONSIDÉRANT QUE La Haute-Côte-Nord est une région reconnue pour ses activités de chasse, ce qui attire son lot de villégiateurs provenant du territoire, de même que de l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE la quasi-totalité des chasseurs rapporte les carcasses d'animaux en territoire municipalisé afin d'y faire débiter la viande;

*CONSIDÉRANT QU'*une part importante de chaque carcasse ne peut être débitée (pattes, tête, fourrure, etc.) et que ces résidus doivent donc être gérés de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à tout récemment, de nombreux trappeurs de la région récupéraient ces résidus en étroite collaboration avec les débiteurs de viande et que ce système est autosuffisant, fonctionne très bien et est bénéfique au niveau économique et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire permettait aux trappeurs et aux pourvoiries d'obtenir gratuitement leurs appâts pour leurs activités touristiques et économiques, que les débiteurs s'en débarrassaient sans aucuns frais et que cette situation est environnementalement préférable à l'enfouissement;

*CONSIDÉRANT QU'*un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a inspecté des débiteurs et indiqué à ceux-ci ainsi qu'aux trappeurs et aux représentants de la MRC que les trappeurs et les débiteurs ne détenaient pas les permis requis, ni les infrastructures nécessaires et que ceux-ci ne respectaient pas l'ensemble des normes strictes dans pareilles activités de récupération de résidus de chasse;

CONSIDÉRANT QUE cette information leur a été transmise deux semaines avant l'ouverture de la chasse à l'orignal, soit la plus importante chasse de l'année, et que la majorité des trappeurs et des débiteurs n'ont pas eu le temps nécessaire pour se conformer aux exigences nouvellement communiquées par le MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a communiqué avec une représentante du MAPAQ pour lui expliquer l'implication d'une telle démarche, entreprise bien trop tard, et demandé un délai supplémentaire et d'autres mesures d'assouplissement raisonnables pour que les trappeurs et les débiteurs puissent se conformer, sans succès;

*CONSIDÉRANT QU'*en raison de ce délai déraisonnable, la MRC n'a eu d'autres choix que d'installer des dépôts pour les carcasses et de les envoyer à l'élimination, ce qui implique (1) le transport de carcasses sur des centaines de kilomètres jusqu'au lieu d'enfouissement, (2) des coûts importants qui auraient pu être évités facilement (coût d'enfouissement et d'installation de bacs/conteneurs) et (3) de la coordination entre les différents intervenants du milieu, en plus (4) d'augmenter la pollution de l'air et du sol;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite, pour des raisons économiques et environnementales, que ces résidus soient détournés de l'enfouissement et avait formulé la demande suivante au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDELCC) en septembre 2014 :

1. informer la MRC de toute possibilité relativement à un service de collecte et/ou de disposition de carcasses d'animaux dans la région;
2. permettre à la MRC d'aménager une ou deux fosses par année afin d'y jeter les résidus de chasse comme le font certains agriculteurs et le ministère des Transports du Québec. Ces fosses seraient aménagées sur des terrains de la MRC relativement éloignés des résidences mais accessibles aux chasseurs, par exemple, aux deux anciens lieux d'enfouissement sanitaire du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC avait alors répondu que les carcasses devaient être enfouies ou incinérées conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande une rencontre avec les représentants du MAPAQ, du MDDELCC et, au besoin, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de trouver ensemble des solutions durables à la problématique de gestion des carcasses provenant de la chasse, tant du point de vue environnemental qu'économique, plus spécifiquement pour :

- assouplir les normes et exigences auprès des trappeurs, des débiteurs et des pourvoiries qui fonctionnent déjà ensemble et de façon complémentaire pour de la viande qui ne constitue pas de risque pour la santé humaine et faire des représentations pour que les inspections et les modalités d'application soient communiquées dans un délai raisonnable;
- établir une collaboration entre le MAPAQ et les trappeurs afin que ces derniers soient informés adéquatement des mesures à prendre pour se conformer à leurs exigences;
- s'assurer que les exigences du MAPAQ quant à l'obtention de permis, l'entreposage et l'utilisation des résidus de chasse soient raisonnables et accessibles pour les trappeurs;
- établir une collaboration entre la MRC et le MDDELCC afin de trouver une solution environnementale et économique pour valoriser les résidus de chasse non récupérés par les trappeurs et ainsi éviter leur transport et élimination jusqu'au LET de Ragueneau;

QUE cette résolution soit transmise aux MRC des régions et territoires susceptibles de vivre une problématique similaire, pour appui.

ADOPTÉ

19. **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC ANTOINE-LABELLE EN REGARD À L'AVIS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**

Sujet déjà traité.

20. **VARIA**

20.01 **ADOPTION DU PROTOCOLE DE DÉLÉGATION 2015-2020 EN REGARD À LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ENTRE LA MRC ET LE CLD DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire déléguer le développement régional à un organisme sans but lucratif qu'est le CLD du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'une entente doit être adoptée à cet effet;

7253-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

D'adopter le *Protocole d'entente de délégation du développement régional 2015-2020* entre la MRC et le CLD du Haut-Saint-Laurent, et d'autoriser le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer cette entente.

ADOPTÉ

20.02 **CONVOCATION D'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

ATTENDU QUE le contrat de transbordement et élimination des matières résiduelles domestiques se termine le 31 décembre 2015;

7254-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

Que la présente résolution soit un avis de convocation pour une séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, qui aura lieu le mercredi 9 décembre, à 19 h 30. Lors de cette séance, le conseil attribuera le contrat de transbordement et élimination des matières résiduelles domestiques et adoptera la politique d'aide aux entreprises.

ADOPTÉ

20.03 PROCHAIN COMITÉ ADMINISTRATIF LE 9 DÉCEMBRE À 18 H 30

Le préfet rappelle que la prochaine séance du comité administratif se tiendra le 9 décembre, à 18 h 30.

20.04 ENTENTE TAXIBUS AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry utilise le service de répartiteur et les transporteurs du service taxibus du Haut-Saint-Laurent;

7255-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'accepter l'entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant le service taxibus, telle que déposée, et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure cette entente.

ADOPTÉ

20.05 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU C.A.

*ATTENDU QU'*il est nécessaire d'adopter un calendrier des séances du conseil et du comité administratif;

7256-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
D'adopter le calendrier de la tenue des séances du Conseil des maires et du comité administratif comme suit:

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - LE 1^{ER} MERCREDI DU MOIS, À 18 H 30 :

	6 janvier 2016
	3 février 2016
	2 mars 2016
	6 avril 2016
	4 mai 2016
	1 ^{er} juin 2016
juillet :	pas de séance
	3 août 2016
	7 septembre 2016
	5 octobre 2016
	9 novembre 2016 (2 ^e mercredi)
	14 décembre 2016 (2 ^e mercredi)

SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

2^E MERCREDI DU MOIS, À 19 H 30:

	13 janvier 2016
	10 février 2016
	9 mars 2016
	13 avril 2016
	11 mai 2016
	8 juin 2016
juillet :	pas de séance
	10 août 2016
	14 septembre 2016
	12 octobre 2016
	23 novembre 2016 <u>à 10 h. A.M.</u> (4 ^e mercredi)
décembre :	pas de séance

ADOPTÉ

20.06 AUTORISATION POUR ADHÉRER À L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

*ATTENDU QU'*il est avantageux de bénéficier des expériences d'une communauté de pratique;

7257-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
D'autoriser l'agent de communication de la MRC du Haut-Saint-Laurent, Mme Anick Lacroix, d'adhérer à l'*Association des communicateurs municipaux du Québec*, au coût de 250 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

20.07 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent désire supporter les actions et activités qui améliorent la qualité de vie des citoyens du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le support et l'aide financière accordés à différentes organisations doivent être encadrés par un processus de sélection clair et transparent pour l'ensemble des citoyens;

7258-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'adopter le document *Politique de soutien aux projets structurants pour le milieu de vie*, tel que déposé.

ADOPTÉ

20.08 TRADUCTION DES DOCUMENTS

7259-11-15

Il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
Que les documents déposés au Conseil de la MRC soient traduits en anglais sous forme de résumé.

ADOPTÉ

21. CORRESPONDANCE

1. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué de presse intitulé "*Électrification des transports: "Le Plan d'action doit se déployer dans toutes les régions du Québec"*", plaide la FQM, 3 septembre 2015.
2. Tourisme Suroît - Communiqué de presse intitulé "*Tourisme Suroît cessera ses activités sous peu*", 7 octobre 2015.
3. FQM - Communiqué de presse intitulé "*Élections fédérales – Le NPD, le PLC et le BQ répondent aux propositions de la FQM*", 14 octobre 2015.
4. Municipalité de Howick - Invitation au lancement officiel de l'album souvenir de son 100^e anniversaire de fondation, le 24 octobre 2015.
5. FQM - Information concernant l'état de la situation relativement à la négociation du Pacte fiscal.
6. FQM - Bulletin "Contact", 14 octobre 2015.
7. "Le Carrefour Express" - Bulletin de Carrefour action municipale et famille, Octobre 2015.
8. MRC des Maskoutains - Appui concernant le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
9. Association des bibliothèques publiques du Québec - Information concernant la 17^e édition de la *Semaine des bibliothèques publiques du Québec*.
10. FQM - Information concernant le renouvellement d'adhésion à la FQM.

11. SCABRIC - Invitation à une soirée sur la sécurité et les interventions d'urgence de TransCanada.
12. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Demande d'appui au système d'éducation public québécois.
13. CLD du Haut-Saint-Laurent - Communiqué de presse distribué aux médias concernant l'*Expohabitation d'Automne* au Stade Olympique de Montréal.
14. MRC de Coaticook - Demande d'appui à la résolution concernant le *Fonds de développement des territoires*.
15. Les Aidants Naturels du Haut St-Laurent - Communiqué de presse intitulé "*Je suis proche aidant, j'ai besoin d'être reconnu*": une réalité au cœur du système de santé, 30 octobre 2015.
16. Recyclerie Beauharnois-Salaberry - Communication aux partenaires.
17. FQM - Communiqué de presse intitulé *Forum franco-québécois bois & forêt de Paris – "Une opportunité unique pour les municipalités québécoises"*, plaide la FQM, 2 novembre 2015.
18. MRC des Laurentides - Appui relativement à une demande de modification de la *Loi sur les ingénieurs*.
19. MRC Robert-Cliche - Résolution demandant la révision du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ainsi que le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*.
20. SCABRIC - Information concernant les hydrocarbures et leur transport.
21. Projet En Bonne Compagnie - Invitation à une conférence de presse, le 16 novembre 2015.
22. FQM - Bulletin spécial concernant les loyers des baux de villégiature.
23. FQM - Communiqué de presse intitulé *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 - "Taxer l'essence, sans plan d'ensemble, c'est pénaliser les citoyens des régions"*, plaide la FQM, 6 novembre 2015.
24. Centre de ressources familiales - Invitation à venir célébrer les 30 ans de cet organisme, le 30 novembre 2015.
25. MRC des Laurentides - Résolution demandant au gouvernement du Québec de conserver sa participation dans le programme d'entretien de la *Route Verte*, incluant le *P'tit Train du Nord*.
26. MRC des Laurentides - Proposition de motion du projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbying afin de demander un assouplissement des normes.
27. MRC de Maria-Chapdelaine - Résolution d'appui afin de modifier la *Loi sur les ingénieurs*.
28. MRC de Mékinac - Résolution demandant au gouvernement du Québec de modifier la date butoir du bannissement des matières putrescibles, soit en 2022.
29. CDC du Haut-Saint-Laurent – Demande de bénévoles dans le cadre de la Grande guignolée des médias 2015, le 3 décembre prochain.
30. Municipalité de Sainte-Barbe - Rapport annuel 2015 sur la situation financière.
31. FQM - Programme de formation, automne 2015, hiver-printemps-automne 2016.
32. Mario Pitre, journaliste - Article intitulé "*Découverte des vestiges du plus ancien village au Québec*".
33. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Invitation à un événement sur l'avenir de la *Réussite éducative* dans la région, le 18 novembre 2015.
34. FQM - Communiqué de presse intitulé *Uniformisation de la taxe sur l'hébergement – La FQM demande qu'une partie substantielle des sommes générées serve le tourisme régional*, 11 novembre 2015.

22. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

23A. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

*ATTENDU QU'*il y a élection pour combler les divers postes aux comités de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

7260-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
De nommer François Landreville, directeur général, comme président d'élection et
Chantal Isabelle, greffière, comme secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

23B. OUVERTURE DE LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Le président d'élection ferme la période de candidature et ouvre la période de vote.

24. ADOPTION DE LA LISTE DES MEMBRES AUX DIVERS COMITÉS

ATTENDU QUE la période d'élection est terminée;

7261-11-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiseau
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'adopter la liste des membres suivants aux divers postes des comités de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2016:

PRÉFET	1 pers.	Louise Lebrun
VICE-PRÉFET	1 pers.	Denis Henderson
COMITÉ ADMINISTRATIF CLD	4 pers.	Gilles Dagenais, Chrystian Soucy André Brunette, Denis Henderson
COMITÉ SUIVI DU SCHÉMA	3 pers.	Pierre Poirier, Denis Henderson François Rochefort
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE	4 pers.	Carolyn Cameron, Denis Henderson François Rochefort, Suzanne Yelle Blair
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 pers. + préfet vice-préfet	Deborah Stuart Jean Armstrong, Richard Raithby
COMITÉ DES COURS D'EAU	4 pers.	Denis Henderson, Carolyn Cameron Gilles Dagenais, Pierre Poirier
COMITÉ POLITIQUE CULTURELLE	1 pers.	Alain Castagner
COMITÉ FORÊT PRIVÉE	1 pers.	Denis Henderson
COMITÉ AVENTURIERS DE L'ARCHÉOLOGIE HSL	1 pers.	Alain Castagner
COMITÉ GESTION DU RISQUE	3 pers.	Richard Raithby, Pierre Poirier, André Brunette
COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	3 pers.	Denis Henderson, Gilles Dagenais Suzanne Yelle Blair
COMITÉ CONSULTATIF POUR LES PISTES CYCLABLES	municipalités concernées	Gilles Dagenais, François Rochefort Chrystian Soucy, Richard Raithby
COMITÉ S.A.D.C.	préfet	Louise Lebrun
POLITIQUE FAMILIALE/MADA	1 pers.	Alain Castagner
GESTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIE	2 pers.	Denis Henderson Deborah Stewart
COMITÉ DU FIL	3 pers.	André Brunette, Chrystian Soucy, Alain Castagner
COMITÉ PDZA	membres du CCA	Carolyn Cameron, Denis Henderson François Rochefort, Suzanne Yelle Blair
COMITÉ DES COMMUNICATIONS	3 pers. + préfet	Denis Henderson, Gilles Dagenais Carolyn Cameron

ADOPTÉ

25. AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES, DOCUMENTS BANCAIRES ET DÉLÉGATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

7262-11-15

Il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement

Que la préfète, le vice-préfet, le directeur général/secrétaire-trésorier et la secrétaire-trésorière adjointe soient dorénavant les représentants à l'égard de tout compte de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Contracter des emprunts.

Afin de lier la MRC du Haut-Saint-Laurent, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

La présente résolution sera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été remplacée.

ADOPTÉ

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

7263-11-15

Il est proposé par Alain Castagner

Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Alain Castagner
Préfet



François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier